

Pourquoi que maintenant ?

Berne, le 4 décembre 2015

Communiqué de presse

Pourquoi que maintenant ?

Les bilatérales sont indispensables à notre place économique

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux salue le fait que le Conseil fédéral ait enfin décidé de mettre en œuvre certaines propositions du concept du PLR « ferme mais juste ». Cependant, il reste difficile à comprendre pourquoi le Conseil fédéral a hésité aussi longtemps et qu'il adopte seulement partiellement les propositions faites par le PLR. Le fait que le Conseil fédéral essaie de mettre en place une clause de sauvegarde à l'amiable avec l'UE constitue une lueur d'espoir. Si cette tentative venait à échouer, le Conseil fédéral prévoit d'introduire une clause de sauvegarde unilatérale. Le PLR adoptera une position claire à ce sujet dès lors que cette dernière sera élaborée. Cependant, le PLR ne comprend pas pourquoi le Conseil fédéral réfléchit à de nouvelles mesures d'accompagnement concernant la libre-circulation des personnes, alors qu'il en avait gelées au printemps dernier.

Le fait que le Conseil fédéral fasse enfin des propositions dans le sens des initiatives parlementaires [08.406](#), [08.450](#), [08.428](#) et [10.485](#) pour la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale est réjouissant. Nous restons tout de même critique face à cette mise en œuvre tardive. Le DFJP doit maintenant procéder à la résolution des problèmes liés à l'application des accords de libre-échange et du système de l'asile, toujours selon les exigences du PLR avec le concept « ferme mais juste ». C'est uniquement ainsi que le Conseil fédéral pourra remplir sa mission qui est de réduire l'immigration sur le long terme. Le fait que l'exclusion des ressortissants de l'UE/AELE de l'aide sociale ne soit abordée qu'aujourd'hui reste incompréhensible, car selon l'accord de libre-échange cela aurait été possible dès 2002. Le PLR l'exige depuis plusieurs années.

Le PLR reconnaît également les efforts du Conseil fédéral afin de trouver une solution à l'amiable concernant la clause de sauvegarde avec l'UE. Celle-ci peut constituer un élément supplémentaire du concept « ferme mais juste » pour la limitation de l'immigration. Si l'UE venait à ne pas être intéressée par un tel accord, alors le PLR examinera les propositions du Conseil fédéral pour une introduction unilatérale de la clause de sauvegarde. Les idées proposées aujourd'hui vont dans le même sens mais restent tout de même trop vagues.

Il semblerait que le Conseil fédéral envisage de nouvelles mesures d'accompagnement, cela est tout à fait illogique. Pour le PLR il est clair : la mission du Conseil fédéral est de réduire l'immigration et non de créer de nouvelles charges administratives, nocives pour notre économie. De même, le fait que le Conseil fédéral confonde la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse avec l'intégration des demandeurs d'asile n'est pas acceptable.

Les bilatérales I sont indispensables pour la Suisse

En parallèle, le Conseil fédéral a publié aujourd'hui des études au sujet de la valeur des bilatérales. Celles-ci sont fortement en danger suite à la « clause guillotine » et à l'initiative contre l'immigration de masse. Ces études démontrent clairement aux opposants : les bilatérales I sont d'une importance primordiale pour la Suisse. Si celles-ci venaient à être supprimées, le PIB de la Suisse serait diminué de 460 à 630 milliards de francs durant les 20 années à venir. Cela signifierait que le PIB serait diminué de 1.5% à 3.9% par tête en 2035. Les places de travail en Suisse seraient délocalisées vers l'UE. Le PLR préférerait clairement exporter des marchandises plutôt que des places de travail vers l'UE.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

Pourquoi que maintenant ?

Contact

- › Philipp Müller, président du PLR.Les Libéraux-Radicaux, 079 330 20 79
 - › Isabelle Moret, vice-présidente du PLR.Les Libéraux-Radicaux, 079 332 08 23
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.